Collecte des encombrants des particuliers à domicile

Vos encombrants sont collectés gratuitement tous les **1ER ET 3ÈME JEUDIS DE CHAQUE MOIS.**

Inscription préalable auprès du numéro vert :

ALLÔ ENCOMBRANTS

N° Vert 0 800 732 122 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE DU LUNDI AU SAMEDI DE 8 H 30 À 17 H 30

(environ 1 m³ autorisé).

Vous pouvez également apporter vos encombrants à la déchetterie municipale.

ATTENTION : Si la collecte tombe un jour férié, elle sera reportée au lendemain.



Tout dépôt sauvage sur la voie publique est interdit et sanctionnable.

Collecte sélective des textiles usagés

Des bornes de collecte de textiles sont à votre disposition pour y déposer : **vêtements, chaussures, linge de maison...** (à mettre dans des sacs fermés)

- Rond-point du golf
- École Simon-Lorière
- Police municipale
- École des Virgiles
- Déchetterie



Déchetterie

Adresse : Route du Muy, 83120 Sainte-Maxime

Téléphone : 04 94 49 12 75

Horaire d'ouverture : du lundi au samedi, **fermeture les dimanches et jours fériés.**

Avril à fin septembre : 7 h-12 h / 14 h-17 h - Octobre à fin mars : 8 h-12 h / 14 h-17 h.

Particuliers : dépôt gratuit jusqu'à 900 kg par semestre (1er janvier au 30 juin et du 1er juillet au 31 décembre) au-delà 0,05 centimes par kilo. **Carte d'accès obligatoire.**

Professionnels : Payant au premier kilo déposé, tarif en fonction du déchet. Contacter le SIVOM.

Tous les guides sont disponibles sur demande au SIVOM, en Mairie et en déchetterie.

Déchetterie de Sainte-Maxime
Route du Muy
83120 Sainte-Maxime
Tél. : 04 94 49 12 75

SIVOM du Golfe
Maison des Associations - 4, route Jean Corona
83120 Sainte-Maxime
Tél. : 04 94 96 06 68 - sivomdugolfe@wanadoo.fr

Conception graphique • Studio MCB - 04 94 14 16 85 • Impression : Imprimerie Riccobono • Illustration : Studio MCB • Crédit photographique : © P. Desgrieux / Photothèque Eco-Emballages

Le tri c'est simple et écologique





SAINTE-MAXIME

Guide pratique du tri mode d'emploi

TRIONS BIEN,
COLLECTONS MIEUX,
VALORISONS PLUS









Collecte des déchets ménagers

La ville de Sainte-Maxime est **divisée en secteurs** pour lesquels le SIVOM du Golfe définit **le jour de passage**, les **fréquences** et les **horaires** de collecte ***(voir plan en page centrale)***.

Vos ordures ménagères doivent **OBLIGATOIREMENT** être sorties **dans un bac roulant aux normes en vigueur (le SIVOM est à votre disposition pour vous conseiller sur le choix du bac).**
Les containers doivent être présentés impérativement avant l'heure de collecte et déposés sur le trottoir devant votre habitation. Ne pas sortir les containers en cours de collecte : ils risquent de ne pas être collectés.

SONT INTERDITS :


GRAVATS


DÉCHETS VERTS


PRODUITS TOXIQUES


PRODUITS EXPLOSIFS OU INFLAMMABLES

...

Collecte sélective des emballages recyclables

La ville de Sainte-Maxime est divisée **en 6 secteurs**. Votre jour de collecte des déchets recyclables dépend de votre lieu de résidence ***(voir plan en page centrale)***. Tous secteurs confondus, le ramassage est assuré à partir de **8 h le matin**.

Les bacs de tri sélectif (habitat collectif) ou la caissette jaune (habitat individuel) doivent être sortis préalablement à l'heure de collecte ou la veille au soir après 18 h 30. La dotation est gratuite.

Pensez à sortir régulièrement votre caissette et vos containers pour éviter les débordements.

Collecte NON CONFORME

Si les opérateurs constatent que le bac ou la caissette est pollué au tiers de son volume (par des ordures ménagères ou déchets non recyclables), les contenants seront identifiés comme NON CONFORMES et pas collectés. Les bacs de tri devront alors être présentés à la prochaine collecte des ordures ménagères, et la caissette retriée par l'usager.





UN DOUTE, UNE QUESTION ?
CONTACTEZ LE SIVOM AU 04 94 96 06 68

Consignes de tri





JE DÉPOSE DANS MA CAISSETTE LES EMBALLAGES MÉNAGERS À RECYCLER

LE PAPIER



LE VERRE







LE PLASTIQUE



LES CARTONNETTES















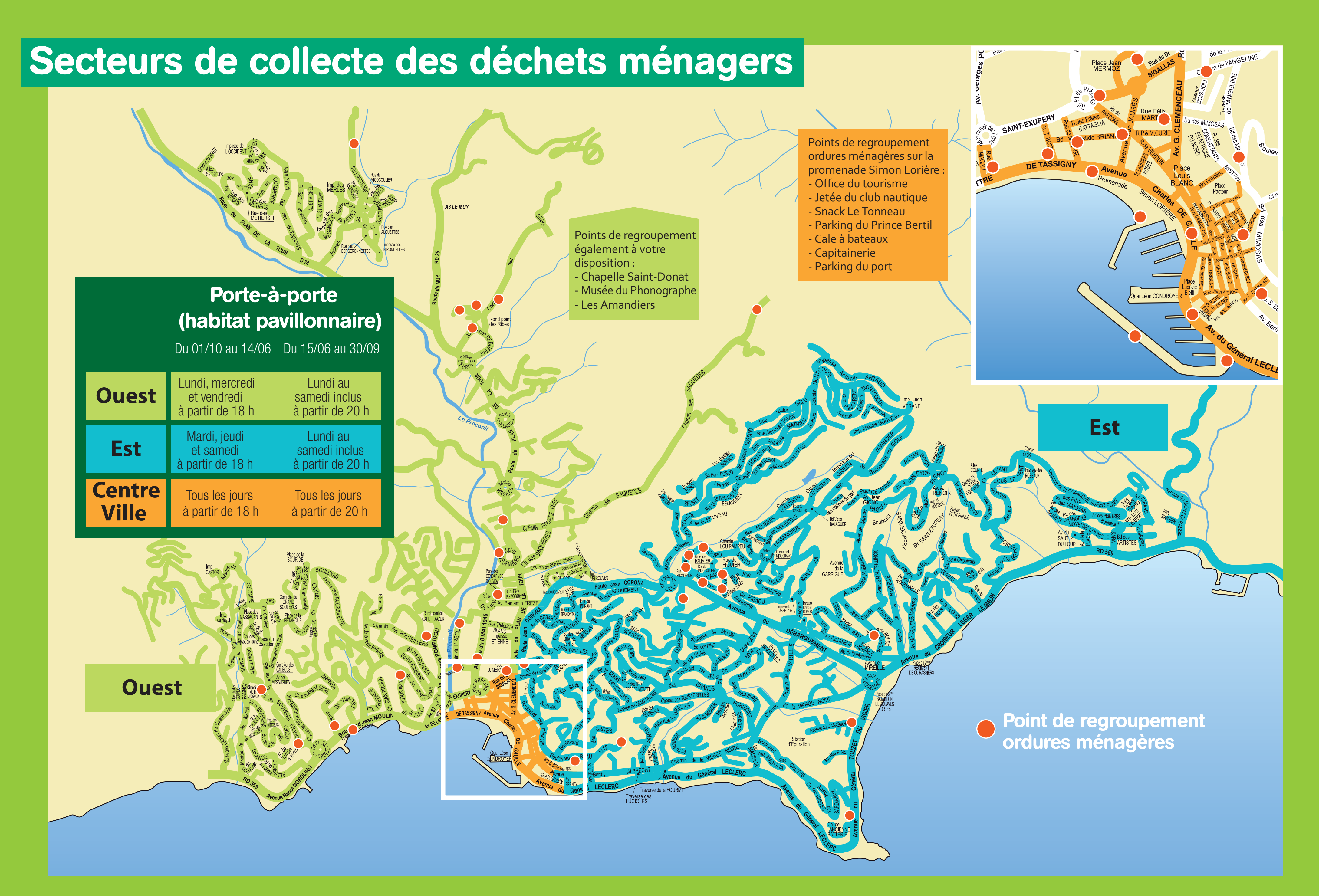
JE DÉPOSE DANS LES DIFFÉRENTS BACS LES EMBALLAGES MÉNAGERS À RECYCLER

Les interdits

À JETER DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Pots de yaourt, de crème fraiche, tubes de dentifrice, sacs et films en plastique ayant contenu des aliments (viennoiseries, jambon, crudités...), couches-culottes, barquettes en polystyrène, boites à œufs en plastique ou en polystyrène, essuie-tout souillé, restes alimentaires, faïence, porcelaine, vaisselle, emballage avec pictogramme "danger", etc.

Secteurs de collecte des déchets ménagers



	Du 01/10 au 14/06	Du 15/06 au 30/09
Ouest	Lundi, mercredi et vendredi à partir de 18 h	Lundi au samedi inclus à partir de 20 h
Est	Mardi, jeudi et samedi à partir de 18 h	Lundi au samedi inclus à partir de 20 h
Centre Ville	Tous les jours à partir de 18 h	Tous les jours à partir de 20 h

La collecte est maintenue les jours fériés

Secteurs de tri sélectif

Déchetterie

Jeudi
secteur 5

Centre ville : secteur 6

Du 01/10 à la semaine précédent Pâques : les lundi et vendredi	Du lundi de Pâques au 30/06 et du 01/09 au 30/09 : les lundi, mercredi et vendredi	De juillet à août : tous les jours

Vendredi
secteur 4

Mercredi
secteur 3

Lundi
secteur 1

Mardi
secteur 2

Point de regroupement tri sélectif







